

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 26 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 JUIN 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFREYAU, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAUX, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI jusqu'à 20 h 30 - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Vincent NOVO - Mmes Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI à partir de 20h30 - Valériane ALEXANDRE - M. Pascal DAGES

#### POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN

Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à M. Bertrand GAUFREYAU

M. Vincent NOVO donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

Mme Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS à partir de 20h30

Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO

M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : COMPTES DE GESTION 2013 : APPROBATION**

Le Trésorier Municipal a adressé les Comptes de Gestion des différents budgets de la Ville.

Après s'être assuré de la concordance de ces écritures avec celles des Comptes Administratifs de la Ville, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Comptes de gestion établis par le Trésorier Municipal sont conformes aux Comptes Administratifs des différents budgets de la Ville.

#### **SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 26 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS, celles de M. Pascal DAGES ayant donné procuration à M. Julien DUBOIS, Mme France POUDEX, M. Eric DARRIÈRE, Mme Sarah DOURTHE, M. Grégory RENDE, M. Julien DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON et M. Christophe BARDIN,**

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles de la journée complémentaire,

STATUE sur l'exécution des différents budgets pour l'exercice 2013.

DECLARE que les Comptes de Gestion de l'exercice 2013 établis pour les budgets de la Ville par le Trésorier Municipal n'appellent ni observation ni réserve.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20140626-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

*Affichée le : 30 Juin 2014*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».